

# **CHAUMONT CHESS 2000 H52021**

## **Règlement intérieur OPEN RAPIDE DE CHAUMONT**

**Article 1 :** Chaumont Chess 2000 organise le 32<sup>ème</sup> open rapide au collège la Rochotte 52000 Chaumont le dimanche 06 octobre 2024

**Article 2 :** Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous l'enuméro d'homologation 63762

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées lors du 93<sup>ème</sup> congrès de la Fide à Chennai (Inde) applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide Fide de novembre 2024.

Les appariements informatisés (programme PAPI version 3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Licence A ou B Obligatoire

**Article 3 :** Le tournoi s'effectue en 9 rondes sur la cadence de 2 x 15 minutes + 3 secondes par joueur.

**Article 4 : Horaires de jeu**

- 9 heures /9heures 50 : Inscription et contrôle des licences
- 9 h 50 : Clôture des inscriptions
- Ronde 1 : 10 :00 Ronde 2 : 10 : 40 Ronde 3 : 11 :15 Ronde 4 : 11h 50
- Ronde 5 : 14 :00 Ronde 6 : 14h : 40 Ronde 7 : 15 :20 Ronde 8 : 16 : 00 Ronde 9 : 16 :40
- Remise des prix vers 17 heures30

*Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation*

**Article 5 :** le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz Tronqué - le Kashdan – la Performance

NB : Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

**Article 6 :** le tournoi est arbitré par Philippe Guyot, arbitre open1

**Article 7 :** Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

**Article 8 :** l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

**Article 9 :** le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

**Article 10 :** Un joueur sera considéré forfait 10 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux

**Article 11 :** Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. - Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi

**Article 12 :** A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

**Article 13 :** Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

**Article 14 :** Le Bye Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce tournoi.

**Article 15 : Droit à l'image :** En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Chaumont Chess 2000 à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

**Article 16 :** La participation à l'Open Rapide de Chaumont implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre  
Philippe Guyot

L'organisateur  
Chaumont Chess 2000  
S.Picard